

TOURNOI BENJAMIN BUXEROLLES



17 décembre 2022

Dojo complexe Michel Amand

2 rue de la fraternité

86180 Buxerolles



TOURNOI BENJAMIN BUXEROLLES

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,

Vous trouverez ci-joints :

- Le programme détaillé
- Le règlement complet du tournoi

Pour faciliter l'organisation, merci de bien vouloir faire les inscriptions sur l'extranet.

Dans l'attente de vous recevoir à Buxerolles, veuillez agréer, chers Présidents, chers Enseignants, nos salutations sportives.

Le comité d'organisation



TOURNOI BENJAMIN

BUXEROLLES

PROGRAMME

Lieu de compétition :

Complexe sportif Michel Amand
2 rue de la fraternité
86180 Buxerolles

Programme prévisionnel :

Pesée féminine : 13h 13h30

Début des combats : 14h

Remise des récompenses : 16h

Pesée masculine : -27, -30, -34, -38, -42kg 15h 15h30

Début des combats : 16h

Remise des récompenses : 17h30

Pesée masculine : -46, -50, -55, -60, -66 et +66kg 16h 16h30

Débuts des combats : 17h

Remise des récompenses : 18h30

TOURNOI BENJAMIN

BUXEROLLES

REGLEMENT

Article 1 : Le tournoi organisé par le comité de la Vienne est une compétition individuelle réservée aux benjamins et benjamines nés en 2011 et 2012.

Article 2 : Les combattants devront se présenter à la pesée en possession de leur passeport sportif en règle attestant de deux années de licence au moins dont celle de l'année en cours. Les combattants devront être au minimum de grade jaune orange pour participer.

Le certificat médical ne sera pas demandé, la responsabilité des parents étant engagé lors de la prise de licence.

Article 3 : Les catégories de poids sont celles du règlement fédéral, à savoir

Masculins : -27, -30, -34, -38, -42, -46, -50, -55, -60, -66 et +66kg

Féminines : -28, -32, -36, -40, -44, -48, -52, -57 et +63 kg.

Pas de tolérance de poids, une montée dans la catégorie supérieure sera autorisée.

Article 4 : la formule de l'animation se fera sous forme de poules et tableau ou tableau à repêchage intégral ou en poule à double repêchage s'il y a plus de 32 combattants par catégorie. Un combattant ne pourra pas faire plus de 7 combats.

TOURNOI BENJAMIN

BUXEROLLES

REGLEMENT

Article 5 : le temps de combat sera de 2 minutes et le temps de récupération d'au moins deux fois le temps de combat.

Article 6 : les quatre premiers de chaque catégorie seront récompensés

Article 7 : Les inscriptions doivent se faire sur le site de la fédération par le biais de l'extranet. Les frais d'inscriptions se montent à 5 € par combattant

Le règlement des frais d'inscriptions se fera soit par chèque, à l'ordre du CD 86 judo, envoyé au plus tard pour le 11 décembre 2022 (à retourner à : Jérôme BRETAUDEAU 5 rue Charles Clerté 86210 Archigny) ou bien sur place, les délégations sont priées de se munir des moyens de paiement nécessaires, chèque ou espèces.

Une majoration de 1€ par inscrit sera obligatoirement appliquée si le règlement se fait après la date du tournoi.

Article 8 : L'ensemble des participants s'engage à respecter le présent règlement.

La responsabilité d'un éventuel accident, non couvert suite à une fausse déclaration, ne pourra être imputée au comité d'organisation.

En cas de litige, les organisateurs se réservent le droit de statuer.